ELECTIONS LEGISLATIVES DU 5 MARS 1967



DEPARTEMENT DU CANTAL

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

ÉLECTRICES,

ÉLECTEURS,

Le 3 décembre dernier, je vous ai personnellement annoncé mon intention de solliciter vos suffrages.

Nommé Premier Ministre par le Général de Gaulle en avril 1962 sans avoir exercé de mandat parlementaire, j'aurais pu rester à l'écart des élections législatives. Si je me présente, c'est pour **affirmer publiquement mon attachement à l'Auvergne** et, particulièrement au département qui m'a vu naître et qui est celui de toute ma famille. C'est parce que je veux mettre mon action et mon énergie au service de mes compatriotes cantaliens. Aussi puis-je vous assurer tout d'abord que si comme membre du gouvernement. je dois céder à mon suppléant, en vertu de la Constitution, l'exercice du mandat parlementaire, **je continuerai à me considérer comme chargé de défendre les intérêts légitimes du Cantal.** D'ores et déjà d'ailleurs, **j'ai pris mes dispositions pour disposer à Saint-Flour d'une « permanence »** où chacun de vous pourra pendant les cinq années de la législature s'adresser à tout moment directement.

J'ai évoqué mon suppléant. M. Sagette a été votre élu en 1958, en 1962. Il a au Parlement constamment soutenu mon Gouvernement. Il a, auprès de moi en particulier, constamment fait valoir les besoins du Cantal. Les campagnes dirigées contre lui ont pour unique but d'amener certains électeurs, décidés à voter pour moi, à rayer son nom. Or, un bulletin, s'il porte une mention quelconque, si un nom est rayé, devient nul.

On cherche donc, en réalité, à travers M. Sagette, à m'atteindre et à annuler les votes que vous auriez voulu m'accorder. Vous ne vous laisserez pas tromper, j'en suis convaincu.

Il faut maintenant que je vous dise
CE QUE J'ENTENDS FAIRE POUR LE CANTAL

Notre département, essentiellement agricole, souffre **d'un équipement insuffisant, de communications difficiles, d'un manque d'industries. MA PREMIÈRE TACHE** sera de développer les grandes voies de communication telles que la nationale 9 qui nous ouvre la voie vers Paris au nord, vers la Méditerranée au sud. En même temps devront être maintenues les relations ferroviaires irremplaçables en pays de montagne et développer les aérodromes nécessaires au progrès de l'industrie.

Car MA SECONDE TACHE sera d'amener, dans le cadre de l'aménagement du territoire, des industries légères à se créer ou à se décentraliser dans nos villes principales. Quelques exemples,

à Saint-Flour (ou à Aurillac d'ailleurs) prouvent que c'est possible. La poursuite de l'effort pour multiplier les écoles secondaires techniques, agricoles, donnera aux jeunes la formation professionnelle indispensable. Ainsi sera assuré le plein emploi qui leur évitera d'avoir à s'expatrier.

L'agriculture, particulièrement **l'élevage** et la **production** de **viande** et de **fromage,** sera au premier plan de nos préoccupations.

Le Marché commun lui ouvre de grandes possibilités à condition qu'elle s'organise. C'est le rôle de l'Etat de l'y aider. C'est aussi l'aide de l'Etat qui permettra l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'extension de la retraite pour les agriculteurs âgés, le regroupement des exploitations pour les rendre rentables **en leur conservant le caractère familial.**

Ainsi le niveau de vie des campagnes pourra-t-il s'élever rapidement.

Enfin, **le tourisme** doit lui aussi être développé. D'ores et déjà, un effort a été accompli. L'utilisation de nos lacs naturels ou artificiels, de nos montagnes et de nos vallées, les possibilités de la pêche, la qualité de nos stations thermales et climatiques doivent faire du Cantal, avec le concours de l'Etat, un des départements les plus touristiques de France.

Quant à la politique que j'entends défendre sur le plan national

ce que j'ai essayé de faire comme Premier Ministre du Général de Gaulle depuis cinq ans est suffisamment clair. Je continuerai à soutenir une politique qui nous a donné :

- **l'indépendance,** vis-à-vis de tous les pays étrangers,
- **la paix,** par la fin des combats d'Algérie et le refus d'être entraînés dans des conflits qui ne nous concernent pas,
- **la stabilité** ministérielle indispensable pour une action efficace,
- **une monnaie solide** qui garantit l'expansion économique et le **progrès social.**

Progrès social, cela veut dire :

davantage de logements

d'équipements hospitaliers et de maisons de retraite

une politique familiale active

aide aux personnes âgées

lutte contre les inégalités sociales.

Tout cela la Ve République l'a largement entrepris. La continuité ministérielle m'a permis d'y apporter ma contribution.

Soyez certains que si je suis élu, je persévèrerai dans cette voie du progrès pour tous.

Soyez certains surtout que je me dévouerai de toutes mes forces au Cantal. Vous me connaissez, vous savez que je suis des vôtres. Premier fils du Cantal à avoir été appelé à la direction du gouvernement de la France, je serai fier de contribuer à faire de ce beau département un des plus prospères et des plus modernes de notre pays.

VIVE LE CANTAL !

VIVE LA REPUBLIQUE !

VIVE LA FRANCE !

Georges POMPIDOU.

Remplaçant éventuel : Jean SAGETTE.

St-Flour - Imp. La Dépêche